

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 août s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

Le Maire propose aux Conseillers d'examiner en premier point la mise aux normes des bâtiments communaux, non prévu à l'ordre du jour. Accord unanime.

➔ MISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX : Suite au passage de la commission de sécurité en vue de l'ouverture de la cantine dans la salle polyvalente, il convient de suivre les prescriptions édictées par cette dernière lors de la construction du local de rangement en 2003, en particulier l'installation d'une porte coupe-feu entre l'extension et l'existant. En effet, ces prescriptions n'ont pas été prises en compte par l'architecte et les travaux n'ont pas fait l'objet d'une réception de conformité par un organisme agréé. Elle vient d'être réalisée par le Bureau Véritas (coût 350€ht). J-M Goret, adjoint délégué, propose de prévoir un contrat de maintenance pour contrôler annuellement les installations des bâtiments soumis à la réglementation des ERP (établissement recevant du public) afin d'avoir systématiquement les attestations requises par la commission de sécurité lors de ses visites.

De même, les vestiaires au terrain de football ont été contrôlés (mission confiée par DCM 03/04/2007) et des travaux sont à envisager pour mise aux normes de ce bâtiment avant la réception de conformité.

Un rapport pour chaque bâtiment sera établi. Le Maire demande aux Conseillers :

- de l'autoriser à signer le contrat d'assistance technique avec Véritas pour la salle polyvalente - coût ht 350€ ;
- de charger J-M Goret, adjoint délégué, de faire réaliser les travaux nécessaires, tant pour la salle que pour les vestiaires, à la mise en conformité des bâtiments ;
- leur accord sur le principe d'un contrat de maintenance annuel des installations des bâtiments soumis à la réglementation des ERP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur ces points à l'unanimité et autorise le Maire ainsi que J-M Goret, adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette décision.

➔ LOTISSEMENT :

A/ Résultat de l'appel d'offre- choix de l'entreprise : J-M. Goret, adjoint délégué, expose à l'assemblée que la commission d'appel d'offres chargée de l'ouverture des plis reçus par la SCP Commerly – conformément aux conditions édictées dans l'avis paru au Courrier Picard le 08/07/08 et au Bulletin Officiel des Annonces de Marché Public le 09/07/08 – s'est réunie le 21 août dernier. 11 dossiers ont été demandés, 9 réponses et 1 excuse ont été reçues. Les 9 plis étaient recevables. Monsieur Goret explique aux Conseillers les critères de sélection qui ont amené la commission à retenir quatre offres, à savoir :

-> ent BOINET	166.412,66 €ht		
-> ent. SCREG	192.818,50 €ht	variante	183.943,50 €h
-> ent. EUROVIA	196.582,50 €ht	variante	190.896,50€ht
-> ent. STAG	197.378,42 €ht	variante	183.103,72 €h

Après analyse des offres techniques et financières, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'ent. SCREG Nord Picardie, dans la solution variante s'élevant à 183.943,50 €ht et la soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, d'attribuer le marché public pour les travaux de voirie, de réseaux divers et d'espaces verts du lotissement communal « rue du château » à l'entreprise SCREG Nord Picardie dans sa solution « variante » pour un montant HT de 183.943,50 €.

Il autorise J-M. Goret, adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette décision

B/ Budget prévisionnel : J-M Goret présente le budget prévisionnel « définitif » de ce programme qui permet de définir le prix de revient ainsi que le prix de vente du m² de terrain. Total des travaux estimé à 405.111,28€ht pour 11.403m² de surface à vendre => prix de revient estimé à 35,53€ht / m²

Après avoir donné les explications nécessaires et présenté les marges obtenues en fixant le prix de vente du m² à 36 / 37 / 38€, le Maire invite les Conseillers à délibérer sur le prix de vente. Au troisième tour de scrutin, **le prix de vente du m² de terrain est fixé à 38€ par 9 voix.**

C/ Attribution des lots : A ce jour, 12 courriers d'intention ont été reçus en mairie. Le lot n° 9 est réservé à M.Cordier suite à l'achat de la parcelle ZK 123. Ces demandeurs vont être prévenus du prix du m² et des délais de réalisation des travaux de VRD ; un délai d'env. 3 semaines leur sera accordé pour donner leur réponse en mairie. Au terme de ce délai, ils seront invités à venir choisir leur terrain sur plan en mairie dans l'ordre de réception de leur premier courrier. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le procédé proposé et confie la vente de ces terrains à Me Philippe DUPUY, notaire à Moreuil.**

D/ Ligne de trésorerie – propositions bancaires : Le Maire communique les conditions actuelles des lignes de crédit – CRCA Brie Picardie taux 4,19% + marge de 0,40%
C.Epargne Picardie taux 4,19 % + marge de 0,45%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre du Crédit Agricole et charge de Maire de contractualiser dès à présent cette décision.

➔ CANTINE & ACCUEIL PERISCOLAIRE :

A/ Choix du prestataire : La Commission scolaire, après examen des offres des sociétés de restauration Apetito de Compiègne (60), Dupont Restauration de Liercourt (62) et La Normande de St Nicolas d'Alhiermont (76), **a retenu l'offre de la Sté APETITO** qui propose des repas en liaison froide à 2,68€ttc avec prêt du four de remise en température. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de la Commission et autorise le Maire à signer la convention avec cette société.

B/ Tarifs 2008/2009 : Accord sur la proposition de la Commission scolaire de fixer à **3,20€ le repas et à 0,50€ la ½ heure d'accueil** sachant que toute ½ heure commencée est facturée, ainsi que sur le règlement de la cantine.

C/ Personnel : Le Maire propose aux conseillers de modifier la durée de service du poste d'Atsem occupé par Melle DUBOIS et de la porter à 26 heures à compter du 02/09/2008 pour lui permettre d'assurer l'accueil du matin et l'accompagnement des enfants à la cantine le midi. Par ailleurs, il convient de créer un nouveau poste d'agent social qui prendra en charge la préparation de la salle et des repas le midi, et l'accueil des enfants le soir. Le temps

de travail annualisé de cet emploi est estimé à 17h.20 et l'embauche se fera sur un contrat de neuf mois pour la première année de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 26/35^{ème} la durée de service de l'emploi d'atsem et de créer un poste contractuel d'agent social de 17.20/35^{ème} à compter du 02/09/2008.

D/ Matériel : La création de ces services nécessite l'acquisition de matériel (tables & chaises pour les petits), de matériel de restauration et d'une tenue de travail pour le personnel en cuisine – dépense estimée à 1.300 €.

➔ FINANCES COMMUNALES :

A/ Décision modificative n° 1 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la DM1 présenté par le Maire pour permettre le réajustement des crédits prévus au BP 2008 en fonction des décisions qui viennent d'être prises et la sortie d'inventaire des matériels volés en 2006 & 2008.

B/ Indemnité gardiennage de l'église : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer comme précédemment une indemnité de gardiennage de l'église à l'Abbé Poimbeuf. ; en 2007, elle s'élevait à 116,19€.

C/ Contrat d'assurance des Risques statutaires : Le Maire présente les nouvelles conditions proposées par le Centre de gestion pour l'assurance des risques statutaires suite à l'appel d'offre lancé pour la période 2009/2012. Les cotisations passent de 6,51% à 6,11% pour le personnel cnracl et de 1,6 à 1,22% pour le personnel ircantec. Les franchises sont ramenées à 10 jours au lieu de 15. Le Conseil Municipal retient cette proposition et charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

D/ Délibérations fiscales – application différée : Le Conseil Municipal charge le Maire d'étudier les possibilités offertes à la commune et de lui proposer celles qu'il juge intéressantes.

➔ QUESTIONS DIVERSES :

A/ Le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau présenté par le SIEP du Santerre est à disposition des Conseillers et de toute personne intéressée.

B/ l'état des tables de la salle polyvalente est évoqué ; il devient nécessaire d'envisager leur remplacement.

C/ Mme E. Cleuet signale une fuite dans l'église au niveau de la chaire.

D/ Un second entretien (élagage) des chemins de randonnées est prévu prochainement.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 05 septembre 2008.

Le Maire,